



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

Hôtel de Ville

2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 Stephanepeu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« **Maternité de Saint-Denis**
des mesures indispensables attendues »

Monsieur le député alerte Monsieur le ministre de la Santé sur la situation de la Maternité de l'Hôpital Dela-fontaine, Angélique du Coudray, à Saint-Denis. Cette maternité née en 1964 et reconstruite intégralement en 2011 vit une situation de crise comme elle n'a jamais connu de toute sa longue histoire.

Depuis plusieurs années, le personnel de cette maternité se mobilise pour maintenir cet établissement dans un état de fonctionnement normal. En grève durant plusieurs semaines, à l'automne 2021, les sage-femmes ont reçu le soutien du député de la circonscription, Stéphane PEU, qui a immédiatement alerté le ministre de la Santé de l'époque afin que des mesures soient prises pour éviter une situation de crise dont il serait difficile de sortir. De vaines mises en garde puisque la crise est désormais là malgré les paroles rassurantes du gouvernement à l'époque.

Ainsi, il y a un an – en juillet 2021- il manquait 12 sage-femmes pour que cette maternité fonctionne normalement. A présent, il en manque 27 et l'hémorragie des départs n'est pas prête de s'arrêter puisque de nouveaux sont annoncés pour la rentrée de septembre.

Si la direction de l'hôpital se démène pour rendre attractif les postes vacants, les candidats se font rares car les mesures attendues par la profession, comme la révision du décret de périnatalité datant de 1998, ne viennent pas et rendent les conditions de travail particulièrement difficiles.

Alors pour faire face à cette crise, l'organisation de cette maternité a été modifiée : délestage un jour sur deux, fermeture de deux salles d'accouchement, fin des cours de préparation à l'accouchement, fin

Question écrite | Juillet 2022



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville

2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

t Stéphane Peu

y Stéphane Peu

ig stephanepeu

🌐 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant

farid.aid.2014@gmail.com

des échographies, baisse drastique des inscriptions, fermeture de lits, fin des tâches administratives réalisées par les sage-femmes, mobilisation d'infirmières la nuit dans le service de suite de couches pour affecter les sage-femmes en salle d'accouchement...

Ces mesures rendues nécessaires par l'ampleur de la crise dans laquelle se trouve cette maternité sont toutefois très insatisfaisantes à bien des égards : elles dégradent un peu plus les conditions de travail du personnel (perte de sens de la profession, sentiment du travail non accompli, craintes fortes pour les patientes,...) et pour les usagers ce service public ne remplit plus ses missions. Pis, elles font courir un risque non négligeable pour la santé de la femme enceinte et de l'enfant.

Début juin, un drame aurait d'ailleurs eu lieu avec une femme en plein travail qui aurait été ballotée d'un hôpital à un autre sans bénéficier d'un examen et dont l'enfant à naître serait finalement décédé.

Un événement très douloureux, que tout le monde appréhendait, qui aurait précipité la mise en place d'une cellule de crise régionale ayant pour mission de réguler les orientations. Une cellule qui ne fonctionne qu'en journée et en semaine.

La maternité Angélique du Coudray de niveau 3, bénéficiant d'appareils de dernière génération, d'un plateau technique complet et moderne, reconstruite pour favoriser le bien-être de la femme et de son bébé (80% des chambres sont individuelles, pratique de la sophrologie et de l'acupuncture ...) est contrainte à un fonctionnement au ralenti et se voit obligée d'orienter les femmes enceintes vers des hôpitaux souvent moins bien dotés, qui n'ont pas assuré le suivi de grossesse, loin des repères des familles... Une situation absurde.

Monsieur le député souhaite donc connaître l'avis du ministre de la Santé sur la situation précise de la Maternité Angélique du Coudray, mais également savoir s'il envisage de mettre en place des mesures spécifiques à celles-ci, comme la prime de fidélisation à l'instar de celle mise en œuvre dans le plan gouvernemental « Un Etat plus fort en Seine-Saint-Denis » pour les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, de l'Education nationale et de la Justice, et enfin entend-il procéder à la révision du décret de périnatalité.